

# LA LIGNE DE VIE, LA LIGNE D'ESPOIR

## LE COLIS POSTAL

### DURANT LES DEUX GUERRES MONDIALES

Deux expositions assez récentes se sont penchées sur le rôle de la Poste durant les périodes de guerre<sup>1</sup>, n'évoquant ni l'une, ni l'autre, le rôle du colis. Dans l'ombre de la lettre, le colis n'a pour le moment pas suscité d'étude de fond sur son histoire, en particulier durant le *siècle des extrêmes*. C'est cet oubli que nous nous proposons de combler dans cette conférence organisée par le Comité pour l'histoire de La Poste le 24 mars 2011 dans le cadre d'une recherche collective sur l'histoire du colis, programme soutenu et financé par Coliposte depuis 2007...

*Les deux guerres mondiales, situations critiques pour l'étude d'un objet de correspondance.*

Rapprocher les deux guerres mondiales dans un même propos peut de prime abord surprendre. Du point de vue militaire comme du point de vue postal, les deux guerres ne se ressemblent pas. En 1914-1918, la Poste aux Armées est l'acteur principal du drame qui voit huit millions de français servir sous les drapeaux, dans la boue des tranchées. Les enjeux principaux sont la gestion de la masse des envois depuis l'arrière, la conservation de la rapidité de traitement des correspondances et la protection du secret des positions. Pour arriver à concilier ces impératifs, la Poste aux Armées, d'abord complètement dépassée par l'ampleur de la tâche, tente une réforme en profondeur de l'ensemble de son organisation, héritée des années 1870, pour s'adapter à la guerre moderne. De 1939 à 1945, la Poste aux Armées joue un rôle beaucoup plus bref et laisse la place à sa consœur civile, seule en scène dès juin 1940, pour une tragédie dont le décor est une France d'abord coupée en deux puis complètement envahie par les armées du Reich. Le colis concerne directement les 41 millions de Français qui souffrent du rationnement et de la pénurie alimentaires. Il s'agit donc de trouver un juste milieu entre le respect scrupuleux des règlements et l'aménagement constant de ceux-ci pour répondre à l'urgence d'un temps où se nourrir est devenu une obsession quotidienne.

*Au travers de ces deux périodes troublées, ce sont les permanences et les mutations du colis, la capacité d'adaptation de la Poste et de ses personnels ainsi que le rôle éminemment social et symbolique de cet objet peu étudié que nous interrogerons.*

## I. LA LIGNE D'ESPOIR

C'est avec une voix d'outre-tombe qu'il convient de commencer cette étude. Cette voix, c'est celle d'Alexandre Jacquaeu, soldat du 362<sup>e</sup> régiment d'infanterie, qui écrit à sa

---

<sup>1</sup> « Guerre et Poste. L'extraordinaire quotidien des Français en temps de guerre de 1870 à 1945 », exposition au Musée de La Poste, Paris, 29/10/2007-15/03/2008 et « V-Mail », Smithsonian National Postal Museum, Washington. A cela s'ajoute un colloque organisé dans ce même musée : « When the Mail Goes to War », Winton M. Blount Symposium on Postal History, 27-28/09/2008.

femme pour la remercier d'un envoi récent alors qu'il est sur le front. A lui seul, cet extrait permet de saisir toute l'importance du colis pour les combattants des tranchées, à la fois par le réconfort qu'apporte la chère et par la joie de se sentir lié à ceux qu'on a laissé derrière soi.

8 décembre 1914.

*J'ai reçu hier ton envoi important qui m'a été apporté par le Colonel dans son auto. Mazette... Je l'ai déballé aujourd'hui devant tous les sous-officiers. Quelle surprise... J'aurais voulu que tu entendes les exclamations de chacun. Une langouste... un poulet... du Bordeaux... Messieurs, la sauce mayonnaise [...]*

*Ma chère petite femme, je t'en remercie mille et mille fois, toutes ces bonnes choses vont nous être infiniment agréables et nous faire un instant oublier la guerre. Je t'avoue que je ne m'attendais pas du tout au contenu de cet envoi. Tu es bien gentille et ces bonnes intentions ne m'étonnent pas de ta part<sup>2</sup>.*

Le colis, ainsi que le paquet-poste<sup>3</sup>, avant de faire la joie du poilu, passe par un itinéraire complexe et les administrations civiles et militaires, conscientes de son importance, passent par une phase de désorganisation au début du conflit.

## A l'épreuve de la massification des correspondances

### UN SYSTEME POSTAL DEPASSE

Alors que toutes les cloches de France sonnent la mobilisation générale en ce samedi 1<sup>er</sup> août 1914, 880 000 français sont déjà sous les drapeaux<sup>4</sup>. Quelques jours plus tard, après l'appel aux classes 1900 à 1910, ce sont 3 877 000 soldats qui partent faire leur devoir. Autant de séparations, autant de correspondances. Les circuits de distribution sont engorgés, les retards s'accumulent et les correspondances n'arrivent que difficilement à leurs destinataires. Les services sont au bord de l'asphyxie. La situation est telle que le général Lachouque est chargé d'une tournée d'inspection des services de la Poste aux Armées du 19 au 25 septembre 1914<sup>5</sup>, elle révèle l'ampleur des difficultés :

---

<sup>2</sup> Archives familiales Jacqueau. Avec l'aimable autorisation d'Etienne Jacqueau.

<sup>3</sup> Les paquets-lettres, permettent l'expédition de marchandises par la Poste. Avant la guerre, le paquet-lettre était d'un usage assez fréquent dans les relations internationales ; par contre, il était très peu employé dans le service intérieur. Le paquet-lettre prend une extension formidable pendant la guerre, parce qu'il offre aux familles un moyen commode de faire parvenir de menus objets aux militaires de la zone des armées. Dans la limite d'1 kg, ces petits colis confiés à la Poste sont en effet transmis avec une rapidité et une sûreté que n'offrent pas toujours le colis postal, acheminé par les entreprises de transport. Le paquet-lettre est entièrement assimilé à la lettre en terme de taxe et de conditionnement. Par contre, il n'est pas transmis avec la même rapidité que les lettres-missives, qui restent la priorité (Bulletin de préparation au concours d'entrée à l'école supérieure des PTT, 1931-1932, p. 165).

<sup>4</sup> Les classes 1911 à 1913 forment l'armée d'active.

<sup>5</sup> Général Marie-Georges Henri Lachouque (†1928). Général de division depuis décembre 1904, il est nommé chef des étapes de la 9<sup>e</sup> armée de Foch en septembre 1914, puis quelques jours plus tard, Inspecteur du service de la Poste aux Armées. Relevé en octobre 1914, il est nommé de janvier 1915 à décembre 1916 Président de la commission de classement aux emplois réservés. « Rapport du général Lachouque au général de division Laffon de Labadat, directeur de l'arrière et responsable de l'état de fonctionnement de la poste aux armées ». SHAT, 16N2701.

*Situation du bureau central militaire réception 1 100 000 lettres et cartes postales, environ 3000 journaux, 9000 paquets, 2438 sacs de chargement, 8500 mandats, 640 télégrammes. Reste à trier 90 000 lettres, 250 journaux, 1200 paquets, 744 sacs de chargement, 1100 mandats<sup>6</sup>.*

Le retard systématique de quatre jours que l'armée impose aux correspondances pour des raisons de conservation du secret des positions des troupes n'explique pas seul ces multiples engorgements. C'est bien toute l'organisation des acheminements qui dysfonctionne.

### **DES CRITIQUES JUSTIFIEES**

Problème supplémentaire à prendre en compte, il faut, en période de guerre faire fonctionner de concert la poste civile et la poste aux armées. Cette dernière assure à la fois un rôle postal et financier en vertu de la loi du 13 mars 1875 et du décret du 24 mars 1877<sup>7</sup>.

Dans les premières semaines du conflit, c'est la présence de fonctionnaires du Trésor dans les rangs de la Poste aux armées qui concentre l'essentiel des critiques :

*Le service postal aux armées n'est pas assuré par des employés des postes, mais par des agents des finances. Ces agents des finances sont habillés en vert et ont des foudres d'or sur galons d'argent. Ils deviennent sous-lieutenants en vingt-quatre heures, capitaines en deux jours, lieutenants-colonels en une semaine. Ils forment l'état-major du « Trésor et Poste aux Armées ». Grâce à eux, les postiers sont mobilisés chez les percepteurs et les sacs de correspondances s'entassent méthodiquement dans les gares régulatrices [...] Pour faire parvenir nos lettres à nos soldats et recevoir les leurs, il faut rendre la Poste aux postiers et les trésoriers au Trésor. Chacun son métier et chacun sa place [...] Que le gouvernement responsable remette les agents des Postes au tri des courriers et les agents du Trésor dans les rangs de l'active. Ce sera peut-être moins sélect que d'être habillé en vert et galonné d'argent, mais vous verrez tous ces foudres d'or arriveront en foudres de guerre aussi vite sur le front que la correspondance postale même ! Et tout sera bien qui aura bien fini...<sup>8</sup>*

Plus que l'incompétence (réelle) de quelques-uns, c'est la complexité des itinéraires parcourus par les correspondances et la mauvaise circulation de l'information entre les étapes qui expliquent retards, pertes et engorgements.

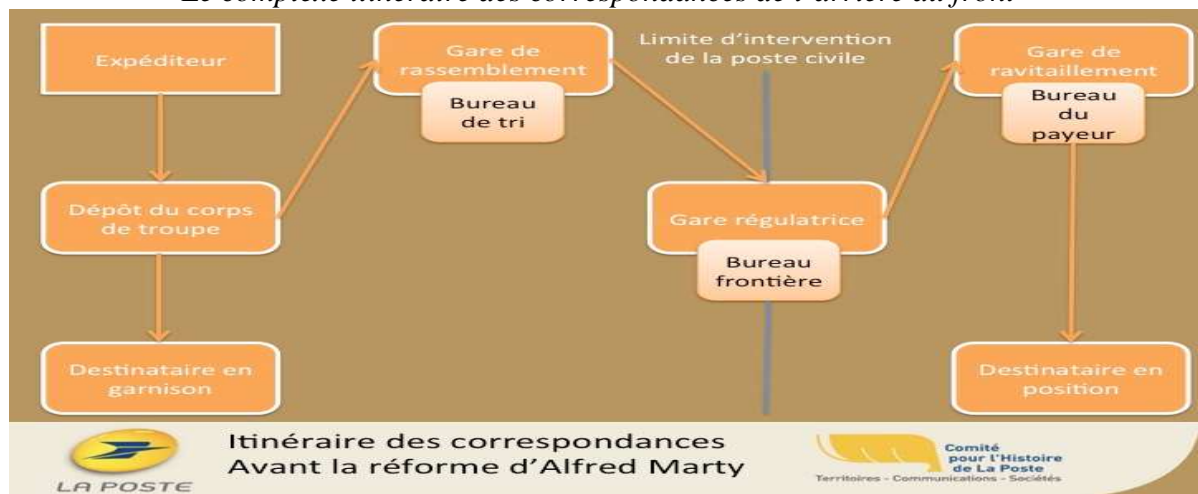
---

<sup>6</sup> Copie d'un télégramme reçu au cabinet du ministre de la guerre le 22 novembre 1914 envoyé par la Direction centrale postale militaire au cabinet du ministère de la Guerre, au cabinet du ministère des Postes, au GQG et à l'inspecteur général de la poste militaire. SHAT 5N93.

<sup>7</sup> Ferrier Maurice, *La poste aux armées*. Textes, souvenirs et témoignages recueillis par l'Amicale de la Poste aux Armées, Editions Suin, Paris, 1975, 445 pages.

<sup>8</sup> *Paris-Midi*, 14/11/1914. L'article premier de la loi du 13 mars 1875 fait des « payeurs aux armées » des éléments d'active. Payeurs aux armées à ne pas confondre avec les officiers payeurs qui sont des éléments de la troupe. Leur uniforme est vert avec deux bandes noires à la culotte et broderies de feuilles de chêne argentées au collet et au képi. Cf l'article « Trésor et Postes » in *Larousse mensuel* n°104, 1915, p. 573-574. Reproduit in CARAN F90 20 432.

### Le complexe itinéraire des correspondances de l'arrière au front<sup>9</sup>



#### Le dépôt du corps de troupe

Dans l'envoi d'un objet de l'arrière au front, la première étape est l'expédition au dépôt du corps de troupe. L'expéditeur adresse par le bureau postal civil de son choix son envoi au dépôt du corps de troupe auquel est rattaché le destinataire, comme il lui est enjoint par les affiches dont se couvrent les murs des bureaux de poste partout en France<sup>10</sup> dès la mobilisation décrétée. La poste civile achemine l'objet par les moyens ordinaires. Si le destinataire est toujours en garnison, on le lui remet directement.

Dans le cas où le destinataire a quitté son cantonnement pour le front, on dirige l'envoi sur la gare de rassemblement. A ce stade, ce sont des postiers militaires –des vaguemestres<sup>11</sup>– qui opèrent un tri entre les différentes gares de rassemblement possibles.

#### La gare de rassemblement

Il existe une gare de rassemblement par corps d'armée, soit 22 au total. Chacune dispose de personnel civil et militaire pour le tri et la manutention. Le commissaire postal régulateur<sup>12</sup> y détient les instructions de déplacement des troupes transmises par l'Etat-Major et fournit en conséquence les informations nécessaires au tri. De là, le courrier part vers la gare régulatrice, où se trouve le bureau frontière.

#### Le bureau frontière de la gare régulatrice

Situé au sein d'une gare dite « régulatrice », le bureau frontière marque le passage de témoin de la poste civile à la poste aux armées. Les sacs de courrier y sont collectés et triés, puis envoyés à la gare de ravitaillement des troupes concernées. La liaison entre la gare régulatrice et la gare de ravitaillement s'effectue par le train de ravitaillement quotidien.

<sup>9</sup> Dans l'autre sens, il y a moins d'intermédiaires : le vaguemestre reçoit les lettres des soldats, les porte au bureau du payeur. On y appose le cachet postal. On y effectue un premier tri avant de l'apporter à la tête d'étape ou de route. Les correspondances sont ensuite acheminées par le train de ravitaillement quotidien vers le bureau frontière qui transmet à son tour au bureau de poste civile. Voir Delhoste, *Histoire postale et militaire de la guerre de 1914-1918*, Editions de l'Echangiste Universel, Bischwiller, 1968, 124 pages.

<sup>10</sup> Deshayes Louis, *op. cit.* p. 32.

<sup>11</sup> Sous-officier, quartier-maître ou officier marinier chargé du service de la poste. Le Ber Amandine, « Le rôle de la Poste au cours de la Première Guerre mondiale », mémoire de maîtrise, Université Paris X Nanterre, 2002, 291 pages.

<sup>12</sup> Mis en place à partir du 26 septembre 1914 (Deshayes Louis, *op. cit.*, p. 39), le commissaire postal régulateur est un fonctionnaire militarisé de l'administration des postes, chargé de surveiller le fonctionnement du bureau frontière et d'en assurer la liaison avec la Commission régulatrice. Circulaire du 29 septembre 1914 concernant l'organisation du service postal en temps de guerre, citée in *Bulletin mensuel des Postes et des Télégraphes* (1914), ministère des Postes et Télégraphes, Paris, 1915, p. 437.

Le bureau payeur de la gare de ravitaillement

Dernière étape : on achemine les correspondances depuis la gare de ravitaillement par vaguemestres jusqu'aux unités, où elles sont distribuées. Dans les premiers mois du conflit s'y trouve le « bureau du payeur », qui organise la distribution. Le vaguemestre fait quotidiennement le trajet entre le bureau du payeur et le régiment pour donner les lettres aux soldats. Cela peut prendre plusieurs heures selon la position du front (parfois à une dizaine de kilomètres) et les conditions du parcours vers ou depuis les premières lignes.

On donne en 1916 un exemple saisissant du parcours d'un colis envoyé de Lyon à destination d'un soldat du 26<sup>e</sup> bataillon de chasseur, qui transite par Vincennes (dépôt du corps), part ensuite pour Dijon (gare de rassemblement), puis arrive enfin à Troyes (gare régulatrice)<sup>13</sup>. Trajet complexe, pour ne pas dire invraisemblable, au long duquel les occasions de blocage du système sont multipliées. Ceci d'autant que, dans le même temps, les volumes en jeu sont à la hauteur des masses mobilisées et que la guerre de mouvement change sans cesse les soldats de positions...

### **UNE REFORME RAPIDE ET D'ENVERGURE : LA CREATION DES SECTEURS POSTAUX ET DU BUREAU CENTRAL DES COLIS POSTAUX MILITAIRES**

Les dysfonctionnements constatés durant les premiers mois de guerre imposent une réforme d'envergure de l'acheminement des correspondances (colis et lettres sont concernés). C'est l'Inspecteur Général Alfred Marty qui est chargé de proposer les améliorations auxquelles les autorités et le Grand Quartier Général attendent, conscients de l'importance du trafic postal entre l'arrière et le front pour sauvegarder le moral des troupes.

L'idée de Marty est simple, mais se révèle néanmoins efficace : il s'agit de se doter de secteurs postaux. Chaque secteur postal (156 fin 1914, 203 en 1917, 219 en 1918) regroupe les éléments de la troupe qui reçoivent des correspondances du même bureau payeur. Chaque bureau payeur<sup>14</sup> doit dresser une liste précise des unités qu'il dessert et la fournir à l'Inspection générale technique sise au GQG, au Bureau central militaire et au commissaire postal de sa gare régulatrice. L'intérêt principal est de préserver le caractère non géographique de l'adresse à communiquer aux civils pour leurs correspondances (l'adresse ne peut donc pas renseigner sur une éventuelle position puisque le numéro de secteur postal désigne une formation militaire desservie par un bureau payeur et non la zone où elle se trouve)<sup>15</sup>, tout en simplifiant la circulation de l'information permettant de localiser les destinataires.

Joffre approuve le projet et demande la création des secteurs postaux le 22 novembre 1914<sup>16</sup>.

La réorganisation de Marty a un volet spécifiquement dédié à la messagerie colis. Il s'agit de la création d'un Bureau central des colis postaux militaires (BCCPM).

Selon l'article 21 des *Instructions sur le service postal* de 1915, les Bureaux centraux militaires de tri et d'approvisionnement ont pour but d'acheminer les lettres et les colis aux

<sup>13</sup> Projet de rapport au ministère de la Guerre, 1916. SHAT 16N2702.

<sup>14</sup> Bureau situé dans la gare de ravitaillement des troupes desservies, où les correspondances sont confiées aux vaguemestres qui les remettent en mains propres aux soldats.

<sup>15</sup> Rapport anonyme dactylographié de 1918 sur le fonctionnement postal pendant la Grande Guerre (SHAT, 16N2701).

<sup>16</sup> Ordre n°218K du 22 novembre 1914 sur la création des secteurs postaux (Shat 5N93).

formations armées<sup>17</sup>. Le Bureau central militaire qui fonctionnait depuis le 3 septembre 1914 à Bordeaux est transféré à Paris le 11 octobre. Son rôle est de centraliser les correspondances n'ayant pas trouvé preneur, ainsi que celles des militaires ne relevant pas d'un corps d'armée ou des troupes isolées et de toutes les unités ne possédant pas de dépôt<sup>18</sup>. C'est à lui que vient se greffer en octobre 1914 le Bureau central des colis postaux militaires (BCCPM) créé par Alfred Marty<sup>19</sup>. Jusqu'en 1915, il doit distribuer les colis aux officiers sans troupe ou aux soldats de Corse et d'Afrique, ainsi qu'aux militaires à demeure dans la zone des armées.

En janvier 1916, il trie et expédie tous les colis déposés à Paris pour les soldats du front, les dépôts continuant à transmettre les colis déposés dans les gares de province et acheminés par les compagnies de chemin de fer. En juin 1916, le BCCPM reçoit le monopole de l'acheminement des colis postaux. A partir de cette date, pour faire parvenir un colis à un soldat, il faut le déposer au BCCPM ou dans une gare de province d'où il sera acheminé au BCCPM par une compagnie de chemin de fer<sup>20</sup>. L'Inspection générale technique de la Poste aux armées demande aux compagnies de chemin de fer qui n'ont pas de tête de réseau à Paris de créer une gare la plus proche possible de la capitale pour permettre la centralisation des colis au BCCPM<sup>21</sup>. Les colis ainsi envoyés coûtent le même prix à l'expéditeur, mais la compagnie doit désormais dérouter le chargement vers le BCCPM.

Au sein de ce dernier, les colis sont classés par « secteurs postaux » et envoyés à la gare du Bourget pour les armées du Nord et à la gare de Noisy-Le-Sec pour les armées de l'Est<sup>22</sup>.

A la fin de l'année 1915 et au début de 1916, les temps de transports des correspondances retrouvent des délais acceptables, l'accroissement des volumes durant les fêtes de fin d'année a été bien supporté (La moyenne quotidienne de paquets manipulés au Bureau Central de Paris est passée de 250 000 à 378 000 pendant la période des fêtes de fin d'année de 1916 – soit près de 300 tonnes par jour. Le 25 décembre, 525 000 paquets ont été manipulés à Paris en une seule journée, sans qu'il n'y ait eu apparemment de retard dans la distribution<sup>23</sup>), même si, de l'aveu même de Marty, la situation n'est pas encore idéale :

---

<sup>17</sup> L'article 1 mentionne enfin explicitement le rôle de la Poste aux Armées dans l'acheminement et la distribution des colis postaux : « Le service de la poste aux armées est chargé [...] De l'exécution du service des colis postaux (transmission des colis postaux à destination des armées et, inversement, des armées à destination de l'intérieur) » (Article 1 (Ministère de l'Industrie du Commerce, des Postes et télégraphes, Instructions sur le service de la poste en temps de guerre, 1915 (CARAN, F90 20 432), p. 2).

<sup>18</sup> Le Ber Amandine, « Le rôle de la Poste au cours de la Première Guerre mondiale », mémoire de maîtrise, Université Paris X Nanterre, 2002, 291 pages.

<sup>19</sup> Sinais Bertrand, « Le service postal militaire français pendant la guerre de 1914-1918 », mémoire de maîtrise réalisé sous la direction du Professeur Louis Girard, Université Paris IV Sorbonne, 1975, p. 134).

<sup>20</sup> A partir de juin 1916, toutes les gares de France font transiter les colis sur le BCCPM avec la mention « par Paris-Reuilly ».

<sup>21</sup> Note de l'inspection générale technique de la poste militaire pour la direction de l'arrière pour la réorganisation du service des colis postaux militaires (11 avril 1916) (SHAT 16N2701).

<sup>22</sup> Instruction sur le fonctionnement des colis postaux militaires. Circulaire imprimée émise par le GQG des armées du nord et du nord-est (Direction de l'arrière) le 8 septembre 1917 et rédigée par le major général Debeney (SHAT 16N2701).

<sup>23</sup> A titre de comparaison, en sachant que ces objets ne représentent pas du tout les mêmes contraintes de traitement, les lettres sont dix fois plus nombreuses (5 250 000 lettres au maximum, le 30 décembre 1916). Les lettres sont au nombre de 4 390 000 par jour pendant les fêtes (du 20 décembre au 8 janvier 1916) contre 3 780 000 pour tout le mois de novembre 1916. Note sur le trafic postal militaire pendant la période du renouvellement de l'année (18 janvier 1916) (SHAT 16N2702).

*Pour ces raisons, et aussi à cause des conditions de son exécution à l'arrière, par un personnel improvisé, le service des colis postaux n'a jamais atteint, au double point de vue de la régularité et des délais de transmission, le degré de perfection souhaitable [...] En 1917, on constatait encore officiellement que les colis adressés de l'intérieur au front restaient parfois un mois en route, alors que, normalement, ils devaient parvenir dans un délai de cinq à six jours. Quelle était dans ces longs retards la part de chacun des intermédiaires : compagnies de chemin de fer, bureau central, gares régulatrices, gestionnaire du front, officiers de ravitaillement, sous-officiers ou agents distributeurs ? [...] Il ne semble pas que ces questions aient été élucidées<sup>24</sup>, concluait Marty au lendemain de la guerre.*

En conclusion, il convient de souligner l'extrême rapidité de la réforme qui vient démentir l'habituel discours sur une administration monolithique incapable de s'adapter. En l'occurrence, la Poste et la Poste aux armées ont su faire preuve d'une réelle plasticité et d'un véritable réalisme pour mener une adaptation nécessaire aux conditions de la guerre.

## Présence et partage

### CONTROLE ET TOLERANCE

Durant toute la période des hostilités, l'administration des Postes, en collaboration avec son homologue des Armées, mène une campagne ininterrompue d'information des usagers pour les alerter sur la nécessité absolue d'emballer correctement les colis envoyés au front. Les nombreuses manipulations<sup>25</sup>, transports et les conditions difficiles de remise imposent aux paquets d'être très solidement enveloppés et aux contenus d'être callés pour ne pas être détériorés, ce qui arrive néanmoins souvent<sup>26</sup> : « L'emballage doit être solidement conditionné. La toile et le papier extrafort peuvent seuls être employés pour l'emballage extérieur. Seront refusés, les colis ne portant pas les indications prévues »<sup>27</sup>.

*Tout paquet salissant, auquel il ne peut être donné cours, même en renforçant son emballage, sans risquer de détériorer les envois qui viendraient à son contact, est détruit sur place ; note est prise de cette destruction sur un carnet d'ordre, et procès-verbal est dressé à la charge du bureau d'origine, pour que celui-ci avise l'expéditeur, s'il le connaît, du sort de son paquet<sup>28</sup>.*

L'utilisation de caisses en bois, métal ou carton est proscrite, probablement pour des questions de poids.

Mais, malgré ces directives, les services postaux ont su faire preuve de réalisme en ne refusant que très exceptionnellement un colis à une mère, une épouse ou une sœur à destination d'un soldat du front. En matière d'expédition comme dans bien d'autres domaines,

---

<sup>24</sup> *Idem*, p. 111.

<sup>25</sup> Marty parle notamment des « lancements » auxquels on soumet les paquets et colis pour charger les wagons (Marty Alfred, *La Poste Militaire en France (Campagne 1914-1919)*, Eyrolles, Paris, 1922, 138 pages).

<sup>26</sup> « Les colis sont en piteux état et achèvent de se décomposer. » (Verdenet Michel, « Quelques aspects de la poste française aux armées pendant la guerre de 1914-1918 », *Diligence d'Alsace*, vol. 1, n°64, 2001, p. 32).

<sup>27</sup> Note du 20 octobre 1916 du 4e bureau de l'Etat-Major pour les commissions de réseau (SHAT 16N2703).

<sup>28</sup> *Idem*.

la France vit à l'heure de l'Union Sacrée et les postiers participent au mieux de leurs capacités de cette mobilisation de tous et de chacun dans le cadre de la première guerre totale.

## ANATOMIE DU COLIS

C'est en matière de contenus en effet que l'écart entre la réglementation et la réalité des pratiques est le plus important. Officiellement « il faut absolument interdire l'expédition par colis postal aux militaires des liquides, des denrées alimentaires périssables et des matières dangereuses<sup>29</sup> ». Mais ces produits, parfois déguisés (l'alcool en médicament par exemple), sont dans les faits largement acceptés aux guichets du moment que l'emballage permet au paquet de supporter le voyage. Les lettres de remerciement expédiées par les soldats et les prisonniers et qui sont parvenues jusqu'à nous montrent parfaitement que l'amélioration de l'ordinaire par l'envoi de nourriture est la première fonction du colis.

Dans la lettre qu'il adresse à sa femme, Alexandre Jacqueau, décrit sa joie et celle de ses camarades devant les victuailles découvertes dans le dernier colis : langouste, poulet, Bordeaux, sauce mayonnaise<sup>30</sup>. On réalise à la lecture de cet appétissant inventaire toute l'importance de la célérité du service et on imagine l'état des envois qui restent malheureusement trop longtemps en cours... La correspondance de Paul et Marie Pireaud, originaires de la Dordogne, laisse apparaître la même attention de la femme à l'égard de son mari, qu'il s'agisse en janvier 1915 de lui envoyer, entourés d'une veste chaude, deux lapins et un peu de graisse pour les cuisiner ainsi qu'une bouteille de vin, ou le mois suivant, en prévision de Mardi Gras, un poulet rôti, une bouteille de vin et une de liqueur, plus quelques pommes. L'été est moins propice à l'envoi de viande, qui risque fort se gâter en route à cause de la chaleur, mais est plus favorable à l'envoi de fruits et de légumes frais : Paul reçoit ainsi en juin 1915, avec de nouvelles chaussettes, des cerises (qui vont s'écraser en chemin), des artichauts et une bouteille de cassis. Paul remercie sa femme de ne pas respecter les consignes postales relatives à l'expédition de produits périssables et de liquides, mais il s'inquiète pour son quotidien et lui demande d'être plus parcimonieuse. Ce à quoi Marie répond : « si je pouvais je t'enverrais tout, Paul que j'aime, et ne laisserais rien pour moi »<sup>31</sup>. L'année suivante, au printemps 1916, les préventions de Paul s'éloignent, alors qu'il est affecté à Verdun et que l'alimentation de la troupe devient aléatoire. Il demande au contraire à sa femme et à ses parents de lui envoyer, pour lui et ses camarades, un colis par semaine. Quoiqu'il leur en coûte, les femmes à la maison s'activent et sacrifient de précieuses sources de subsistance ou de revenus : saucisses, confitures, miel, viande, légumes et bouteilles de vin, « crème de menthe », chocolat, miel sont envoyés vers le front. Comme le relève l'historienne Martha Hanna, ce qui est gâté est abandonné, tout le reste est partagé : « Tout le monde a vécu comme des princes... Mais nous en avons besoin pour maintenir notre moral », écrit

---

<sup>29</sup> Note du 20 octobre 1916 du 4e bureau de l'Etat-Major pour les commissions de réseau (SHAT 16N2703).

<sup>30</sup> Soldat favorisé, Alexandre Jacqueau reçoit des colis de sa femme et de sa mère :  
« 22 décembre 1914.

Comme je t'ai dit par ma carte d'hier, j'ai reçu ta bonne lettre du 17 et ton colis postal. Merci, ma chère Suzanne de toutes ces gâteries qui me font plaisir. J'ai mangé de suite une pomme de Chaponval et je les ai trouvées meilleures que d'habitude. Pauvre Chaponval.

Je vais garder tout cela pour le réveillon et grâce à cette occasion j'espère diminuer mon stock de conserves. Comme je te l'ai dit, ne m'envoie plus rien pour le moment... Mère aussi m'a gâté, bonbons de réglisse et chocolat et Paulette à fait de même en y joignant une petite carte signée de tous qui m'a tiré les larmes des yeux. Certes le jour de Noël ne se passera pas sans que nous pensions bien les uns aux autres. »

Archives familiales Jacqueau. Avec l'aimable autorisation d'Etienne Jacqueau.

<sup>31</sup> Martha Hanna, *Your Death Would Be Mine...*, op. cit., p. 59.

Paul Pireaud, alors qu'ils n'ont plus que café froid à boire et « singe » (viande en boîte) à manger. Dans l'enfer des combats, ces preuves tangibles d'affection sont évidemment plus que de la simple nourriture, elles rassurent le soldat sur l'amour des siens, pour lesquels, au fond, il se bat<sup>32</sup>.

*Ils partagent toujours les colis qu'ils reçoivent. Ils auraient honte de tout garder pour eux seuls; et s'ils ont un camarade pauvre, abandonné, qui ne reçoit jamais rien, il est toujours sûr d'avoir sa part, lui aussi. Ils forment entre eux des groupements volontaires, sorte de petits cercles restreints, où tout est mis en commun: joies, souffrances, provisions, danger... Ils sont ensemble quand il faut se battre; et si l'un d'eux tombe, il est sûr qu'un frère le ramassera! De la sorte plus d'isolés. Chacun a ses camarades et ses amis; amis que le danger éprouve, amitiés que la mort seule vient interrompre<sup>33</sup>.*

De plus, selon Michel Verdenet, « les paquets de friandises, par accord tacite, ne sont jamais retournés au vaguemestre et partagés entre les copains des disparus. D'ailleurs, de nombreux expéditeurs précisaient ce détail dans leur envoi pour qu'il soit partagé au cas où<sup>34</sup>. »

Avec le colis et le paquet-lettre se renoue dans la boue des tranchées les liens de sociabilité que la brutalisation n'a pas pu faire disparaître. En ce sens, l'importance du colis dans la sauvegarde de l'humanité des combattants se révèle déterminante.

#### **LES ENVOIS DEPUIS LE FRONT**

Si les flux de colis en France pendant la Première Guerre mondiale vont principalement de l'arrière vers le front<sup>35</sup>, les combattants font aussi des envois :

*16 décembre 1914.*

*Tu recevras par la poste 4 paquets contenant truffes, chocolat, cacassines, dragées fourrées, dragées amandes (spécialité de Verdun). C'est la Noël du petit Jésus des tranchées. [...] Répartis ce petit souvenir dans tes souliers et ceux des enfants.*

*Je pense bien à vous tous, ma pensée et tout mon cœur sont près de vous.*

*Mille tendres baisers, chaque bonbon vous les donnera de ma part<sup>36</sup>.*

Les colis contenant des « souvenirs » et autres objets insolites trouvés au front peuvent être dangereux pour les postiers qui les manipulent et pour les familles. Une lettre de Julien Chevalier le 6 juin 1915 nous en donne un bon exemple :

*Je vous ai envoyé hier soir un colis en gare de Noyal contenant un revolver, une fusée en cuivre, un obus autrichien, une boîte de cartouche, un savon et un écusson de casque boche. Tout cela provient de la conquête de tranchées allemandes que nous avons prises dimanche dernier. Nous en avons eu des*

---

<sup>32</sup> *Idem*, pp. 115-116.

<sup>33</sup> Baetman J., *Souvenirs de guerre par un soldat-missionnaire*, Paris, 1919.

<sup>34</sup> Verdenet Michel, *Quelques aspects de la poste française aux armées pendant la guerre de 1914-1918*, in *Diligence d'Alsace*, vol. 1, n°64, 2001, p. 34.

<sup>35</sup> « Les colis expédiés par les militaires au front furent, en général, très peu nombreux. » Marty Alfred, *La Poste Militaire en France (Campagne 1914-1919)*, Eyrolles, Paris, 1922, p. 110.

<sup>36</sup> Archives familiales Jacqueau. Avec l'aimable autorisation d'Etienne Jacqueau.

*obus en quantité effroyable pendant 30 heures sans discontinuer. Je ne sais si tout était calme à Noyal mais ici c'était un enfer, une pluie de fer et de feu*<sup>37</sup>.

Le contrôle postal ne pouvant ouvrir tous les envois, beaucoup arrivent à destination avec des objets prohibés en leur sein. Les Allemands connaissent les mêmes problèmes d'envois d'objets dangereux (notamment des explosifs) et la gazette de Cologne s'en fait l'écho dans un article intitulé « un mal tenace » :

*Elle [La Poste allemande] doit revenir constamment sur un grief à l'adresse du public, grief aussi vieux que la guerre, et qui plus de 100 fois a revêtu toutes les formes possibles : plaintes, prières, avis et même défenses. Il s'agit de l'envoi d'objets dont l'expédition n'est pas sans danger en particulier de ceux qui s'enflamment facilement par frottement, compression, etc. Le public, étonnamment obstiné et insouciant, a continué ses errements sans se préoccuper des suites. La série déjà longue des accidents et des pertes provoquées par ces imprudences et qui ont déjà été portés à la connaissance du public doit encore être allongée de quelques faits divers tout récents : un soldat du front a envoyé à sa femme la fusée d'une bombe d'aviateur enveloppée dans un paquet. Cette fusée a fait explosion dans un wagon poste. Les éclats ont blessé si grièvement un employé de la Poste qu'il mourût deux jours après ; un deuxième agent a été légèrement blessé. En outre, le wagon a été endommagé et une grande quantité de paquets ont été plus ou moins détériorés. On a tenu l'expéditeur responsable de tous les dégâts, y compris les frais occasionnés par les blessures ; il est en outre poursuivi au criminel pour blessures par imprudence, ce qui lui attirera une amende pouvant aller jusqu'à 1125 francs ou la peine d'emprisonnement jusqu'à deux ans. Une autre fois, une grenade à main dans un colis, a fait explosion dans une salle où se manipulent les paquets postaux ; environ vingt paquets ont été détruits, et l'on a dû à un hasard heureux de ne déplorer aucun accident de personnes. L'envoi de matières combustibles, de l'intérieur sur le front, a causé beaucoup trop de dégâts. Que le public cesse enfin de procéder aussi légèrement*<sup>38</sup>.

A la lecture de ce type de documents, le colis apparaît comme un véhicule de première importance pour la « culture de guerre » qui relie et unit le front et l'arrière sous la forme d'émotions, d'idées et, ne les oublions surtout pas, d'artefacts en circulation. De ce point de vue, une prise de choix figure dans nombre de colis, surtout à la fin de la guerre : le casque allemand. La poste américaine reçoit en 1919 15 000 sacs postaux remplis de ces casques et d'autres souvenirs<sup>39</sup>.

---

<sup>37</sup> Tiré de l'exposition « Ils avaient 20 ans en 1914 » organisée à l'office de tourisme de Châteaubriant (août-novembre 2008).

<sup>38</sup> « Le service postal, télégraphique et téléphonique dans les administrations et armées des pays ennemis », in *Annales des Postes, Télégraphes et Téléphones*, n°1, 1917, p. 128-129.

<sup>39</sup> « The largest undertaking in the history of Letter-Writing ». Prepared and distributed by Inspection Division, Postal Express Service, France, May 1919, 11 p., p. 9.

## Contrôle et contrebande

Moins connu et plus surprenant encore, le colis a été durant le premier conflit mondial, l'occasion d'une fraude massive organisée par certaines entreprises à destination des empires centraux et de leurs zones d'influence avec lesquels, il était interdit de commercer.

En effet, certaines entreprises substituent le colis à leur mode habituel de livraison pour des raisons de rapidité. Après 1915, le service postal assure des délais de livraison pour la Suisse de 4 ou 5 jours par exemple. La régularité et l'assurance d'être livré poussent certains commerçants à demander à leurs fournisseurs de changer de mode de livraison pour passer outre les difficultés inhérentes à la guerre (rationnements, réquisition de véhicules, contournement des zones de combat)<sup>40</sup>.

Mais l'essentiel du trafic est lié à la volonté de contourner les interdictions d'exportation. Le décret du 27 septembre 1914<sup>41</sup> relatif à l'interdiction de commercer avec les sujets des Empires centraux inaugure une période difficile pour nombre d'entreprises françaises dont les marchés internationaux se rétrécissent ou disparaissent avec la guerre. Pour continuer à exporter vers l'Allemagne ou les autres pays belligérants, une solution : le colis postal<sup>42</sup>.

En 1918, le consul de France de Valparaiso envoie une lettre au ministre des Affaires étrangères pour l'informer, après discrète enquête, de l'arrivée de plus de 1500 colis postaux destinés aux entreprises allemandes ou aux entreprises avec lesquelles le commerce est interdit<sup>43</sup>. Ces colis arrivent par les états scandinaves et la Suisse. Ils contiennent parfums, étoffes, produits pharmaceutiques, livres et même fournitures pour piano. « Il en va pour les produits pharmaceutiques allemands comme des livres : on les trouve facilement dans les pharmacies allemandes. » Selon le consul, cet état de fait est généralisé en Amérique latine et n'est pas propre au Chili. Argument confirmé par une note du consul de France au Brésil qui constate lui aussi l'arrivée de nombreux colis postaux à destination d'entreprises allemandes ou de ses représentants<sup>44</sup>.

## UN CONTROLE DESARME

Dans la masse des colis qui sont expédiés chaque jour, les carottages opérés par le contrôle postal au hasard<sup>45</sup> ne permettent ni de découvrir tous les trafics ni de débusquer tous les objets dangereux envoyés du front par certains combattants. L'usage de prête-noms, de

---

<sup>40</sup> Lettre de HerniDequem à Meisler et Compagnie, 27 Septembre 1917 (CARAN F90 20 432).

<sup>41</sup> Braud Emmanuel, « Le renseignement économique militaire en France à partir de 1916. Impératifs stratégiques et économie de guerre », in *Revue Historique des Armées*, n° 242, 2006, p. 84-93.

<sup>42</sup> Ministère de la Guerre, Rapport au ministre du Commerce sur les colis contournant les interdictions d'exportation, 1917 (CARAN F90 20 432).

<sup>43</sup> Service d'information économique du ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, Note envoyée au secrétaire général des Postes et Télégraphes concernant les colis postaux interdits à Valparaiso, 1918 (CARAN F90 20 432).

<sup>44</sup> Secrétariat des services de Guerre du ministère du Commerce, note adressée au délégué du ministre du Commerce à la Commission des dérogations aux prohibitions de sortie du ministère des Finances à propos de trafics par le Brésil, 1918 (CARAN F90 20 432).

<sup>45</sup> « L'importance des expéditions a été impossible à établir puisqu'il s'agit de lettres prélevées au hasard. Elle paraît néanmoins assez appréciable. » (Section économique du 2e bureau de l'Etat-Major de l'Armée, Note adressée au ministre du Commerce concernant les envois de matières prohibées par colis postaux, 1917 (CARAN F90 20 432).

circuits de contournement rendent la tâche virtuellement impossible : « La SSS<sup>46</sup> et certains syndicats, s'il faut en croire la correspondance, conseilleraient cette méthode. Cette manière de procéder jointe à l'usage des prête noms, permet d'éviter le contrôle et le contingentement et d'autant mieux que l'arrivée des colis sans numéro de contrat peut faire croire à un relâchement de surveillance de la douane »<sup>47</sup>.

Seule l'imprudence qui conduit certaines entreprises à réaliser des envois nombreux ou en leur nom permet d'alerter les organes de contrôle postaux qui lèvent alors un coin du voile sur les trafics. Ces derniers peuvent prendre une ampleur impressionnante, comme le relève le rapport de la Commission de contrôle postal n°4129 de 1917 qui dresse la liste des colis saisis entre la France et la Suisse du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 1917 :

*14 204 colis postaux envoyés de France en Suisse qui contiennent laines et cotonnades.*

- *Expéditeurs principaux :*

- *Delorme & Roué (Roanne) : 4665 colis*
- *Warnier David & C° (Paris) : 1064 colis*
- *Anfrie et C° (Paris) : 798 colis*

- *Destinataires principaux :*

- *Lang & Cie (Zürich) : 2161*
- *Gesekkschaft-Schweiz (Oerlikon) : 2005*
- *Dreifus & Cie (Zürich) : 851*<sup>48</sup>

En la matière, nous ne pouvons apprécier la masse des contournements qu'à l'aide de conjectures. Il apparaît néanmoins que le colis et le paquet-lettre constituent des outils de contrebande que l'historiographie a jusqu'à maintenant largement laissé dans l'ombre.

## CONCLUSION

L'importance que revêt le colis pendant les années de guerre se traduit d'abord par les chiffres, selon des ordres de grandeur qui, à l'image du nombre des mobilisés, mais également, hélas, du nombre des tués, donnent le tournis :

*-« Le nombre de colis acheminés pendant l'ensemble de la période est en augmentation constante jusqu'en 1917. En 1916, près de 100 000 colis circulent par jour sur le territoire. Cela représente 2000 sacs et 10 wagons de chemin de fer<sup>49</sup>. Les calculs réalisés sur l'utilisation de la Franchise postale donne une moyenne pour les quatre années du conflit de 75 millions de colis échangés par an. »*

Leur nombre illustre parfaitement la victoire des services postaux sur la masse et la désorganisation dès les premiers mois de 1915 et dans le cadre d'un conflit dont on souligne souvent la nature « industrielle » au militaire, il ne faut pas oublier cette caractéristique pour ce qui relève des approvisionnements et plus largement, de tous les aspects logistiques.

---

<sup>46</sup> Organisme suisse notamment sensé contrôler les flux de marchandises interdits passant par le territoire helvétique.

<sup>47</sup> Section économique du 2e bureau de l'Etat-Major de l'Armée, note adressée au ministre du Commerce concernant les envois de matières prohibées par colis postaux, 1917 (CARAN F90 20 432).

<sup>48</sup> Commission militaire de contrôle postal n°4129, Rapport listant l'ensemble des envois de laines et de cotonnades saisies sur leur trajet entre la France et la Suisse en septembre 1917, 1917 (CARAN F90 20 432).

<sup>49</sup> Note sur les volumes de colis postaux à traiter en 1916. Document dactylographié sans mention d'auteur (SHAT 16N2701).

Par-delà la logique du nombre, le colis revêt également une importance primordiale en ce qui concerne le moral des troupes. La place que laisse cet objet, presque invisible en temps de paix, dans les correspondances et les témoignages des combattants illustre parfaitement sa soudaine transfiguration. A la fois affirmation de l'affection des siens et souvenir d'une existence « d'avant la boue des tranchées », le colis devient indissociable de la lettre pour aider les poilus à tenir.

Enfin, le colis permet la poursuite d'activités commerciales fortement entravées ou même interdites par la guerre. Détournement d'usage et symbole du « système D » à venir pendant les années noires, il permet l'envoi de marchandises à forte valeur ajoutée en violation des embargos décrétés par les belligérants. Il est alors bien difficile pour un contrôle postal déjà aux prises avec les lettres de mener un contrôle sur les colis dont l'utilisation frauduleusement n'apparaît bien souvent qu'à la faveur du hasard.

## II. LA LIGNE DE VIE

Durant la Seconde Guerre Mondiale, la défaite française de 1940 puis l'occupation nazie, donnent à voir un contexte fondamentalement différent de celui de la Première Guerre. Néanmoins, le colis et le paquet-poste jouent encore, lors de ces années noires, un rôle déterminant qui concerne cette fois en priorité les civils qui trouvent grâce à lui les moyens d'améliorer un ordinaire parfois bien maigre.

### La France des années noires

#### SOUS LA BOTTE ALLEMANDE

L'effondrement militaire de juin 1940 et la désorganisation générale qui s'ensuit imposent une période d'interruption totale des services postaux civils et militaires. Après l'avancée allemande et la signature de l'armistice, les services de la Poste sont progressivement remis en place au cours du mois de juillet 1940. Les services ambulants recommencent à fonctionner à partir de la fin août<sup>50</sup>. La Poste se met à l'heure allemande.

Si le mois de juillet est l'occasion d'une lente remise en route des services postaux dans une France déboussolée par la défaite, il est également le moment pour l'administration postale de prendre la mesure des desiderata allemands. Desiderata qui prennent très vite la forme d'un diktat en zone occupée.

Le responsable allemand de la poste militaire est l'*Armeefelpostmeister* Müller, installé rue d'Anjou à Paris. C'est un homme du métier puisqu'il a dirigé une région postale allemande avant la guerre. En septembre 1943, il est remplacé par le colonel Bienko<sup>51</sup>. L'*Armeefelpostmeister* a pour tâche d'encadrer et de surveiller les services français pour qu'ils ne gênent pas les services allemands<sup>52</sup>. Dans les faits, il contrôle les activités postales de la zone occupée et influence grandement celles en zone libre avant d'avoir l'ensemble de l'Hexagone sous sa coupe après le 11 novembre 1942.

<sup>50</sup> Historique des mesures ayant intéressé l'acheminement des correspondances pendant la période de guerre par le 2ème bureau de la Direction de la Poste, 1945 (CARAN F90 21 617).

<sup>51</sup> Sanders Paul, *Histoire Du Marché Noir (1940-1946)*, Perrin, Paris, 2001, 365 pages.

<sup>52</sup> Compte-rendu de l'entrevue entre l'inspecteur général Girodet et le colonel Müller concernant la réglementation postale imposée à la France, 31 juillet 1940 (CARAN F90 21 627).

Le premier effet de la réglementation postale promulguée par les Allemands le 31 juillet 1940<sup>53</sup>, qui est l'application dans le domaine postal de la convention d'armistice du 18 juillet 1940<sup>54</sup>, est la fin des communications postales entre les deux zones ainsi qu'entre la zone occupée et, d'une part, les colonies françaises, et d'autre part, le reste du monde. Le 7 novembre, le maréchal du Reich von Brauchitsch interdit les correspondances privées entre les deux zones. Les paquets envoyés depuis la zone sud et qui n'ont pas encore passés la ligne de démarcation se retrouvent bloqués. Il en va de même pour les paquets à destination des colonies qui ne sont pas partis à temps :

*Par ailleurs, des correspondances et en particulier des paquets-poste, avaient été expédiés de zone occupée, antérieurement à l'établissement de la ligne de démarcation, à des destinataires en résidence dans des colonies ralliées au Général De Gaulle. Ces envois, qui étaient en souffrance à Marseille-gare ne pouvaient dès lors ni être expédiés ni être renvoyés à l'expéditeur<sup>55</sup>.*

Alors que la poste voit son trafic de paquets se réduire presque à néant, le trafic des colis continue puisque « toutes les relations postales furent suspendues entre les deux zones lors du tracé de la ligne de démarcation, le trafic marchandises fut maintenu et, par voie de conséquence, les expéditions de colis postaux dont la transmission incombait à la SNCF étaient demeurées possibles<sup>56</sup>. »

Les colis postaux qui sont donc transportés par la SNCF passent la ligne de démarcation ! La nouvelle se répand dans la population qui abandonne pour un temps le recours au paquet-poste, y compris pour les envois de faible poids. Si l'arrêté du 28 janvier 1941 assujetti le transport de marchandises à une autorisation spéciale, une dérogation a été prévue pour les expéditions d'un poids inférieur à 50 kilogrammes et les possibilités antérieures sont maintenues aux usagers<sup>57</sup>.

Une exception à l'interdiction de communication postale entre les deux zones : les sérums et vaccins, qui sont autorisés à transiter à partir du 10 août 1940. Bien entendu, plusieurs cas d'abus sont relevés par le contrôle postal qui poussent les autorités allemandes à faire dresser une liste d'expéditeurs ayant le droit d'user de cette facilité pour exclure les trafics en tout genre :

*L'échange entre les deux zones de sérums et de vaccins a été autorisé le 10 août 1940 – Les sacs étiquetés « sérums et vaccins » étaient dirigés sur Paris XV centralisateur pour la zone occupée (remplacé à partir du 15 septembre 1941 par Paris RP interzones) et sur le bureau de Vichy pour la ZNO qui en assurait la transmission entre les deux zones. L'expédition de ces produits a provoqué des abus et plusieurs circulaires ont rappelé aux receveurs les graves conséquences qui pourraient découler de l'insertion d'objets autres que ceux limitativement autorisés. Mais, à la suite de fraudes particulièrement*

---

<sup>53</sup> Et mis en application le 1<sup>er</sup> août (4<sup>ème</sup> Bureau de la Direction de la Poste, Note sur les trafics postaux internationaux pendant le conflit (19 avril 1946) (CARAN F90 21 627).

<sup>54</sup> 5<sup>ème</sup> Bureau de la Direction de la Poste, Note intitulée Relations postales entre la France et l'extérieur à partir de juillet 1938, 1946 (CARAN F90 21 617).

<sup>55</sup> Direction de la Poste, 4<sup>ème</sup> bureau, Exécution de la note n°1 A – 164/ 001, 19 avril 1946 (CARAN F90 21 627), p. 5.

<sup>56</sup> 6<sup>ème</sup> bureau de la Direction Postale, Rapport sur les colis pendant le second conflit mondial (1946) (CARAN F90 21 617).

<sup>57</sup> Note anonyme et non datée intitulée « Colis postaux » (CARAN F90 21 627).

*graves, les autorités allemandes ont demandé que seuls les fabricants de sérums et de vaccins soient admis à déposer des expéditions interzones et qu'une liste de maisons habilitées, établie par le Secrétariat d'Etat à la Famille et à la Santé, soit communiqué aux services d'exécution. Ces derniers ont été mis en possession de cette liste le 3 octobre 1941<sup>58</sup>.*

## **LA FRANCE COUPEE DU MONDE**

En ce qui concerne les liaisons entre la France et l'étranger, l'invasion allemande les interrompt pour la zone occupée avant de les rétablir progressivement avec le Grand Reich et ses alliés. La zone libre en revanche conserve sa liberté postale, même si cette dernière est très entamée par les conditions difficiles du transport maritime et les impératifs diplomatiques qui lui interdisent les communications avec les régions ralliées à De Gaulle et avec les pays ennemis de l'Allemagne.

La zone occupée voit ses liaisons avec les pays alliés de l'Allemagne ou occupés par elle être rétablies progressivement de 1940 à 1941. Le 8 novembre 1940, les correspondances entre la zone occupée et l'Allemagne, le Luxembourg, la Pologne, le protectorat de Bohême-Moravie, l'Italie et la Belgique sont rétablies. Le 20 avril 1941, une ordonnance des autorités d'occupation rétablit les correspondances avec le Danemark et la Norvège. Le 11 octobre, on ajoute à la liste la Hongrie, la Slovaquie, la Roumanie et la Bulgarie. Peu de jours après l'Espagne est également ouverte à nouveau au trafic postal, premier pays non occupé par l'Allemagne concerné, mais seules les lettres sont autorisées à transiter. Les envois de colis entre la zone occupée et les pays ne faisant pas partie du Grand Reich sont interdits.

## **Le « système C »**

Très vite, à force de rationnement et de hausse des prix, se nourrir devient l'obsession de la majorité des Français. En juillet 1940, les prix ont augmenté de 140% dans le commerce de détail et de 100 à 200% dans le commerce de gros par rapport à 1939. A Marseille, en 1940, le lait augmente de 125%, le gruyère de 68% et les pommes de terre de 130% par rapport à 1939. Les prix varient d'une région à l'autre, mais sont en général plus bas en zone sud. La ration quotidienne de pain des familles dans les classes moyennes à Paris est passée de 300-400 grammes en 1940 à 275 grammes en 1943<sup>59</sup>. Ceux qui ont les moyens peuvent donc continuer à bien manger, mais pour 150 à 200 francs, soit dix fois le prix du même repas d'avant guerre.

Les autres doivent faire preuve de débrouillardise et le « colis agricole » fait partie des moyens d'avoir ou d'augmenter sa ration quotidienne. Il s'agit d'un colis dont l'arrêté du 13 octobre 1939<sup>60</sup> a fixé officiellement la composition : au maximum 5 kg d'asperges, 2 kg de champignons, 10 kg d'agrumes, 1 kg de triperie et/ou d'abats, 5 kg de conserves de légumes, 3 kg de gibier ou de volaille, 1 kg de conserve de poisson et deux douzaines d'œufs. On l'appelle couramment colis « familial » ou de « ravitaillement ». L'objet s'ancre dans le quotidien de bien des Français, pour qui une brochure intitulée « Sachez ce que doivent contenir ou ne pas contenir vos colis familiaux » est mise à disposition dans les bureaux de

<sup>58</sup> Direction de la Poste, 4ème bureau, Historique des mesures ayant intéressé l'acheminement des correspondances pendant la période de guerre (sans mention de date) (CARAN F90 21 627), p. 4.

<sup>59</sup>Rapport adressé à l'état-major particulier du général de Gaulle, 1943 (Archives Nationales, 3AG 2 352).

<sup>60</sup> Reproduction de l'arrêté du 13 octobre 1939 (CARAN F90 21 637).

poste à partir du mois de décembre 1941<sup>61</sup>. L'historienne Dominique Veillon, spécialiste du quotidien des années noires, note que :

*Le colis agricole, couramment qualifié de "familial" constituait le principal espace légal ménagé dans le système de rationnement français. La composition du colis était fixée par l'arrêté du 13 octobre 1941 qui limitait le poids à 50kg. En théorie, seul l'envoi de légumes, triperie et abat, gibier ou volaille et œufs était autorisé ; même tous les 15 jours, cela facilitait énormément la vie<sup>62</sup>.*

L'arrêté du 1er juillet 1943 ramène le poids du colis familial de 50 à 25 kg<sup>63</sup> pour diminuer l'ampleur des transferts de vivres des zones rurales aux zones urbaines comme nous allons le voir.

Tous les départements sont concernés par ces flux qui partent des communes rurales et aboutissent dans les zones urbaines : le département du Pas-de-Calais passe de 1 097 184 paquets-lettres envoyés en 1939 à 1 791 570 en 1943 ; dans la Somme, le trafic de colis atteint l'indice 150 en 1942 et 235 en 1943 avec 1938 comme année de référence ; dans l'Aisne, ce sont 127 000 colis en 1939 qui s'échangeaient, contre 1 550 000 en 1943.

Aux échelles régionale et nationale, les flux de colis et de paquets-poste débouchent sur les grandes agglomérations et Paris. Le Morbihan fait des envois considérables en direction de la capitale (3500 colis par jour) avec une moyenne de 3kg par colis. La Sarthe est un département particulier. Son faible éloignement de Paris favorise l'envoi de denrées périssables d'autant qu'à la différence d'autres départements, on n'y a jamais arrêté la production de beurre fermier. Le Tarn-et-Garonne alimente Marseille, Nice et Lyon. On y passe de 171 665 colis en 1938 à 498 479 colis en 1942<sup>64</sup>. Les préfets sont sensibles à ces envois de plus en plus importants : en temps normal, à Château-du-Loir, dans la région d'Angers, on envoie de 40 à 50 colis par semaine, alors qu'en mai 1942, c'est un wagon de 10 tonnes qui part chaque jour. La seule région d'Angers envoie 11,5 millions de colis en 1943. Soit une augmentation de 250% par rapport aux envois de 1938<sup>65</sup>. En 1941, Paris est la première destination et reçoit le quart de tous les envois de France<sup>66</sup>. Les colis envoyés dans les quatre arrondissements de Paris les plus fortunés dépassent de 50% celui des arrondissements plus pauvres, car le colis familial était souvent vendu<sup>67</sup>, mais les trafics de grandes ampleurs ne semblent pas courants.

## CONTROLLER MAIS PAS TROP

Comme pour toutes les denrées périssables ou liquides, il est interdit de faire circuler le beurre ou la viande par paquet-poste<sup>68</sup>. Le beurre est aussi interdit dans les colis postaux. Mais ces denrées étant parmi les plus difficiles à se procurer au marché noir, elles se taillent la part du lion dans les envois : « Il suffit de passer par les salles de tri des bureaux des PTT où

<sup>61</sup> Veillon Dominique, *Vivre Et Survivre En France (1939-1947)*, Payot, Paris, 1995, 365 pages.

<sup>62</sup> Sanders Paul, *Histoire du marché noir (1940-1946)*, Perrin, Paris, 2001, p. 131.

<sup>63</sup> Journal Officiel du 4 juillet 1943.

<sup>64</sup> Sanders Paul, *Histoire Du Marché Noir (1940-1946)*, op. cit.

<sup>65</sup> Rapport de l'Intendant du Maine-et-Loire à la Direction Régionale du Ravitaillement Général, 25 avril 1942 (Archives Nationales F23 IGR 91)

<sup>66</sup> Sanders Paul, *o. cit.*

<sup>67</sup> Rapport n°10 de l'Institut de la Conjoncture, mars 1942 (Archives Nationales, 3 AG 2 353).

<sup>68</sup> Au titre de l'article 45 de la loi de finances du 8 avril 1910 (Note anonyme et non datée intitulée « Contrôle des paquets contenant du beurre » (CARAN F90 21 627).

bien souvent les emballages défectueux laissent apparaître leur contenu au cours des diverses manipulations dont ils sont l'objet, pour se rendre compte de la fréquence et de l'importance des expéditions frauduleuses de produits rationnés, et tout particulièrement de viande et de beurre<sup>69</sup>. »

*L'Inspection des Services du Ravitaillement signalait, en 1941, que certains expéditeurs, abusant de la tolérance admise en matière d'envois de denrées alimentaires par la Poste, dans le cadre des relations familiales, se livraient en réalité à un commerce illicite et contrevenaient, de ce fait, aux lois sur le ravitaillement général.*

*Pour mettre un terme à de telles pratiques un contrôle est exercé par les bureaux, afin d'identifier les personnes qui expédient ou reçoivent de nombreux envois paraissant contenir des denrées contingentées.*

*Les résultats de ces investigations sont communiqués chaque mois aux Directeurs départementaux du Contrôle Economique, à qui il appartient de prendre les mesures utiles pour mettre un terme aux infractions relevées.*

*Pour permettre à l'Administration Centrale du Contrôle Economique d'exercer éventuellement un contrôle sur les services départementaux, une copie de ces relevés lui est également transmise tous les mois.*

*En fait, il semble que les infractions signalées ne sont l'objet d'aucune suite<sup>70</sup>.*

Comme le montre cette note, ces contrôles ne sont néanmoins pas au cœur des préoccupations postales durant la période. A l'image de ce qui s'est déroulé pendant la Première Guerre mondiale, le contrôle est largement conçu à géométrie variable : peu de familles seront inquiétées par les services postaux durant la guerre, l'importance de l'alimentation étant conçue et éprouvée par tous, postiers compris.

## MASSIFICATION

Les paquets-poste expédiés en France connaissent une constante augmentation de 1941 à 1944. D'un poids modéré en regard du colis, ils permettent des envois plus fréquents, notamment de vivres :

*Il n'est pas établi de statistiques permanentes permettant de suivre avec précision l'évolution du trafic « paquets ». Toutefois, d'après les paquets distribués à Paris et la statistique 539 de 1942, on peut estimer approximativement le nombre de paquets expédiés (300 gr à 3 kg) aux chiffres suivants :*

*1941 – 34 millions*

*1942 – 45 millions*

*1943 – 55 millions*

*1944 – 70 millions<sup>71</sup>.*

---

<sup>69</sup> Rapport de l'intendant du Maine-et-Loire à la Direction régionale du Ravitaillement Général, 25 avril 1942 (Archives Nationales, F23 IGR 91).

<sup>70</sup> Note anonyme et non daté et intitulée « Contrôle des envois postaux présumés contenir des denrées rationnées » (CARAN F90 21 627), p. 1.

<sup>71</sup> Direction de la Poste, 4ème bureau, Historique des mesures ayant intéressé l'acheminement des correspondances pendant la période de guerre (sans mention de date) (CARAN F90 21 627), p. 6.

Pour les colis, on dispose de statistiques mensuelles qui indiquent une relative stabilité de la Drôle de Guerre (trafic moyen de 1,5 million d'unités) à l'Occupation (entre 1,3 million en 1942 et 1,7 million en 1944), en passant par une nette décrue lors de la débâcle (juin 1940 : 532 255 colis échangés ; juillet : 172 178). 1943 est marquée par le dépassement des moyennes de l'avant-guerre<sup>72</sup>.

### **Le colis postal et les fêtes de fin d'années... noires**

Comme durant la Première Guerre mondiale, le pic des envois est atteint chaque année durant la trêve des confiseurs. En 1942, le pic est atteint du 28 au 31 décembre et du 2 au 5 janvier. Il n'y a pas d'encombrement au niveau des guichets. Néanmoins, la fermeture du bureau des prisonniers du 25 au 27 décembre de guerre est jugée inadmissible par le public<sup>73</sup>.

Les maxima de la période 1940-1944 sont atteints du 21 au 27 décembre 1943 et lors des 3 et 4 janvier 1944. Le pic de transit des paquets, les 22 et 23 décembre 1943, en hausse de 38% par rapport à l'année précédente, crée un retard de 48 heures en moyenne. Le pic de distribution des paquets est atteint les 24 et 26 décembre 1943 (en hausse de 40% sur l'année précédente).

Au début de 1944, l'accroissement des volumes est jugé « très sensible » pendant la Noël et, entre autres problèmes, les nombreuses alertes qui viennent interrompre le travail ainsi que le mauvais état sanitaire des personnels soumis depuis quatre ans aux privations créent des difficultés et un retard de 48 heures dans le traitement des paquets et colis<sup>74</sup>.

## **Le colis du prisonnier**

Sur les quarante millions d'habitants que compte la France, ce sont plus d'un million et demi d'hommes qui sont retenus en Allemagne après juillet 1940 !

Pour les prisonniers de guerre internés en Allemagne, la réception d'un colis envoyé par la famille, la Croix-Rouge ou des associations locales de soutien représente à la fois un réconfort moral indéniable et une occasion d'améliorer le maigre ordinaire des oflags et stalags allemands : « Ces colis étaient notre seul lien avec le monde auquel nous avons été arrachés<sup>75</sup>. »

La Convention Internationale sur le traitement des prisonniers de guerre adoptée le 27 juillet 1929 garantit aux soldats des puissances belligérantes capturés de conserver leurs droits postaux à l'émission et à la réception. Pour rétablir le lien entre le prisonnier et sa famille, la convention prévoit en son article 79 la mise en place d'une agence centrale chargée de rassembler et de faire connaître les informations nécessaires à ces correspondances : adresse d'emprisonnement, règlements pour l'envoi de lettres, paquets et colis. Cette Agence Centrale des Prisonniers de Guerre fonctionnera en Suisse.

<sup>72</sup> Note anonyme et non datée intitulée « Colis postaux » (CARAN F90 21 627).

<sup>73</sup> Rapport d'ensemble n°110/94 de l'inspecteur général adjoint, Cabanne, 5 février 1943 (CHAN F90 22 607).

<sup>74</sup> « De nombreuses difficultés ont gêné sensiblement l'exécution du service : fréquents retards de trains, insuffisance du matériel de transport de la SNCF, alertes, pannes de lumière, mauvais état sanitaire du personnel dans certains grands centres ». Rapport d'ensemble n°110/98 de l'inspecteur général adjoint, Durant, 24 janvier 1944 (CHAN, F90 22 607), p. 1.

<sup>75</sup> Richez Daniel, *Mes camarades de barbelés*, L'Harmattan, Paris, 2005, p. 134.

C'est pour cela que l'émotion est à son comble quand l'ami, le voisin de châlit ou de baraque a la joie d'entendre son nom résonner au moment de l'appel aux colis comme le relate Louis Masset dans son roman, *L'odyssée du prisonnier de guerre 30362. Stalag 2C*<sup>76</sup>, œuvre largement inspirée de l'expérience de son beau-frère retenu en Allemagne. Le retour auprès des camarades est alors l'occasion d'une distribution que tous les anciens « PG<sup>77</sup> » gardent en mémoire et relatent à loisir :

*Un moment, immobile sur le seuil de la chambrée, il reste interdit devant tous les regards braqués dans sa direction.*

*Le silence est palpable tant la tension est forte. Après quelques secondes, Raymond se dirige vers son lit et lance tout joyeux :*

*- Eh ben ! Qui me donne un coup de main ? [...]*

*Les yeux lourds de convoitise, les hommes découvrent, les narguant de leurs emballages de couleurs, une rangée de paquets de cigarettes qui leur arrachent des exclamations ravies [...]*

*Pas un ne souffle mot. Seul, le bruit de l'allumette qui craque remplit le silence monacal qui vient de s'abattre sur tous ces hommes. Le feu est distribué à tous dans un recueillement presque semblable à celui de la communion<sup>78</sup>.*

A Paris, on crée un bureau de poste spécialisé dans les envois destinés aux prisonniers. Situé rue d'Alleray, il fonctionne à partir du 11 novembre 1939. Après la débâcle, les envois à destination des prisonniers français reprennent en septembre 1940, les lieux de détention n'étant plus considérés comme secrets<sup>79</sup>.

*Des colis postaux jusqu'au poids de 5kg peuvent à nouveau être adressés aux prisonniers de guerre internés en Allemagne, au départ de la zone non occupée exclusivement ; les militaires internés en Suisse sont assimilés à ce point de vue aux prisonniers de guerre [...] La suscription du colis doit être conforme à l'adresse communiquée officiellement par le prisonnier et qui comporte notamment la mention « Kriegsgefangenenpost » et, en général, le numéro du prisonnier, l'indication du camp (Offlag, Stalag, suivi d'un chiffre romain et d'une lettre majuscule) et, enfin, dans tous les cas, le nom du pays de destination : Deutschland, Allemagne<sup>80</sup>.*

---

<sup>76</sup> Masset Louis, *L'odyssée du prisonnier de guerre 30362. Stalag 2C*, Brissot, Dricot, 1984, 346 pages.

<sup>77</sup> Abréviation pour Prisonnier de Guerre ; largement utilisée par les anciens des oflags et stalags entre eux.

<sup>78</sup> Masset Louis, *L'odyssée du prisonnier de guerre 30362. Stalag 2C*, Brissot, Dricot, 1984, p. 129-130.

<sup>79</sup> Les localités dans lesquelles se trouvent les camps de prisonniers ne sont plus tenus secrets depuis la directive allemande n°2037/39 C du 6 septembre 1940 (Secrétaire d'Etat aux Communications, Note sur l'adresse à faire figurer sur les colis et correspondances pour les prisonniers de guerre en Allemagne, 1940 (CARAN F90 21 589).

<sup>80</sup> Note EP 4 du 19 septembre 1940 adressée aux Directeurs régionaux et départementaux de la zone non occupée (CHAN F90 21 627), p. 1.

	Totaux annuels de colis à destination des prisonniers français en Allemagne <sup>81</sup>	Paquets-poste à destination des prisonniers, par mois <sup>82</sup>	
		Zone occupée	Zone non occupée
1940		1 685 475	NC
1941	15 943 000	4 438 895	3 271 590
1942	27 634 000	1 177 101	421 030
1943	24 636 000	541 326	119 632
1944	9 479 000	NC	NC

Il reste que nombre des envois n'arrivent pas jusqu'à leur destinataire. Les familles se plaignent des pertes ou des retours à l'expéditeur. Les autorités doivent réagir et s'adapter aux difficultés imposées par la langue et par l'administration allemandes aux expéditeurs français. Dans une note aux directeurs régionaux et départementaux de 1941, le secrétariat d'Etat aux Communications demande un effort aux facteurs ruraux pour expliquer les règles tatillonnes d'envoi aux prisonniers de guerre<sup>83</sup>. A Paris, le Directeur régional compile les différentes mentions en allemand que l'on peut trouver sur les correspondances refusées ou simplement en provenance d'Allemagne et les fait traduire à destination du public, si souvent dépourvu<sup>84</sup>.

On sait enfin que le colis sert de véhicule pour faire parvenir aux prisonniers des informations ou des objets utiles à leur évasion. C'est ainsi que Serge Kapnist, prisonnier au Stalag XII-A à Limburg-am-Lahn, relate non sans un certain humour, les efforts qu'il a déployés pour se faire envoyer par son frère résidant à Nice un imperméable pour dissimuler ses frusques de prisonnier en prévision d'une évasion vers la France :

*Dans mes soucis d'habillement avec mes camarades d'évasion, il me manquait un imperméable que je n'arrivais pas à obtenir. Aussi, j'écrivis une lettre autorisée à mon frère Paul, qui habitait Nice, en lui disant que j'avais de grands espoirs de le revoir bientôt. Je le priai de m'envoyer au plus vite un colis contenant un imperméable, notre travail se faisant dehors sous des pluies fréquentes. J'espérais qu'il comprendrait. Et j'attendis. Un jour, en revenant du travail, Roërich, notre chef de garde, me dit de passer dans leur réduit pour l'ouverture d'un colis qui 'était destiné en provenance de Nice. Le cœur battant je vins pour l'ouvrir. Tout d'abord, il m'apparut déjà très petit pour contenir un imperméable d'homme. On l'ouvrit et j'en sortis une lettre et un petit livre relié. C'était un évangile !*

*Paul s'excusait, disait qu'il fallait des tickets textile pour tout achat de vêtements, qu'il n'en avait plus, mais qu'il le remplaçait par quelque chose de bien utile aussi<sup>85</sup>.*

<sup>81</sup> Note anonyme et non datée intitulée « Colis postaux » (CARAN F90 21 627).

<sup>82</sup> Direction de la Poste et des Bâtiments, Note sur le transit postal de 1939 à 1944, 1945 (CARAN F90 21 617).

<sup>83</sup> Secrétaire d'Etat aux Communications, Note aux Directeurs Régionaux et Départementaux concernant l'information du public rural en matière d'envois de colis postaux aux prisonniers de guerre, 1941 (CARAN F90 21 589).

<sup>84</sup> Le Directeur régional à Paris, Note concernant les mentions écrites en allemand sur les paquets renvoyés depuis les camps, 1941 (CARAN F90 21 589).

<sup>85</sup> Kapnist Serge, *Passager sans bagage*, L'Harmattan, Paris, 2005, pages 131-132.

Georges Dubois, fait prisonnier à Saint-Dié en 1940 et interné à Luckenwald, témoigne lui aussi de l'importance de ces envois depuis la France pour préparer un retour au pays<sup>86</sup>. Les victuailles que lui envoie Denise, son épouse, lui servent avant tout à reprendre du poids pour ne pas se faire remarquer sur les routes allemandes quand il faudra rejoindre la frontière française. Le colis suivant contient un complet veston, une carte et une boussole. Il est subtilisé par un ami avant la fouille par les gardes allemands du camp et remplacé par un colis factice confectionné pour justifier la fiche d'arrivée qui accompagne chaque paquet. Grâce à ces envois, Georges Dubois réussira à regagner la France.

## CONCLUSION

L'importance du colis pour les militaires, les civils et les prisonniers durant les deux guerres mondiales est d'abord terriblement concrète parce qu'alimentaire. Le colis est l'objet qui, par son contenu, concourt à améliorer l'ordinaire. Dans certains cas, comme pour les plus pauvres des Français pendant l'Occupation ou dans les camps de prisonniers, il permet même la survie.

Son action sur le moral en est donc déterminante. Jamais objet ne fut plus attendu au front, dans les foyers et sur l'« appelplatz » des camps. C'est pour cela que les gouvernements successifs y accordent une attention de tous les instants par le truchement de l'administration des Postes et de la Poste aux Armées. Entrant parfois en concurrence avec les approvisionnements en vivres ou en munitions durant la Première Guerre mondiale, le trafic des colis garde une place centrale dans la stratégie d'intendance de l'Etat-Major. Les effets délétères sur les troupes et sur l'opinion des retards dans la distribution de ces paquets illustrant l'investissement affectif de toute la nation dans le lien qui unit l'arrière au front.

Gardienne de cette ligne d'espoir, la Poste militaire réussit au prix d'une refonte globale de son organisation à assurer à partir de 1915 un service satisfaisant aux quelques huit millions de Français sous les drapeaux. Faut-il réaffirmer encore une fois le rôle déterminant d'Alfred Marty dans cette entreprise ? Oui, probablement pour souligner l'importance de l'acteur individuel dans un processus de réforme administrative profonde comme celui-ci et sa capacité à proposer une innovation organisationnelle d'envergure contre les habitudes acquises.

Seule défaite, mais de taille, l'incapacité du contrôle postal à endiguer les trafics de toutes natures que certains entrepreneurs entretiennent avec la Suisse ou leurs homologues allemands pour contourner le blocus.

Durant la Seconde Guerre mondiale, la Poste civile réussit une nouvelle fois, après des premiers temps difficiles, l'épreuve de la gestion de flux de colis en augmentation constante. Et une nouvelle fois, la poste se montre tolérante en laissant circuler les vivres qui permettent à plusieurs millions de Français de se ravitailler au mépris souvent de ses propres règles de fonctionnement.

Les conflits des années 1950 et 1960, Indochine et Algérie principalement, constituent la toile de fond d'une histoire du colis en guerre à poursuivre. La difficulté d'accès aux archives sur ces sujets encore brûlants et l'hétérogénéité qu'ils entretiennent d'un point de vue militaire avec les deux conflits mondiaux n'ont pas permis de les aborder ici.

---

<sup>86</sup> Témoignage de Georges Dubois dans Debordes Jean, *Paroles de résistants : 50 témoignages reçus, embuscades, trahisons, exécutions*, De Boree, Paris, 2003, 447 pages.

Ils représentent néanmoins la continuation de l'action de la Poste aux Armées au service du soldat dans des conditions qui, si elles n'ont pas atteint les dimensions de 1914-1918 et de 1940, ni mis en jeu un nombre d'envois à un aussi grand nombre de prisonniers français, ont représenté des défis d'une nature nouvelle : l'éloignement. En cela, ils marquent une rupture avec l'époque précédente et annoncent les conflits de « basse intensité<sup>87</sup> » apparus pendant la guerre froide et qui sont des enjeux toujours actuels pour les communications militaires.

---

<sup>87</sup> Sur ce concept apparu en 1967 dans l'armée britannique, voir Van Creveld Matrin, « La puissance militaire en question », in *Politique étrangère*, 2003, vol. 68, n° 1, pages 11 – 24.